

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24382380***Déposé
26-03-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0443309695

Nom

(en entier) :

CONSEIL DES RECTRICES ET RECTEURS FRANCOPHONES

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège Rue d'Egmont 5
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :**

DEMISSIONS, NOMINATIONS, DIVERS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 février 2024 que l'assemblée a pris les décisions suivantes :

.../...

1. Présidence du CRef : disposition en cas de retrait du président de ses fonctions de recteurs. Suivants l'annonce partagée en CA en date du 23 janvier 2024, les membres de l'AG actent la fin du mandat de M. Blondel au sein de l'asbl CRef et la reprise de ce mandat par M. Lambert, au sein du CA et de l'AG de l'association.

Comme le recteur Blondel assumait également la présidence du CRef, les membres doivent également désigner un nouveau président ou une nouvelle présidente. Les statuts disposent que : « en cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le plus âgé des vice-présidents » (art. 16). En vertu de cet article, la rectrice Schaus (née le 30 mars 1965). Toutefois, étant donné que la première assume déjà la présidence du FNRS, le CA s'entend pour désigner la seconde vice-présidente du CRef (la rectrice Nyssen) comme présidente.

L'AG acte donc la décision prise en CA, selon laquelle la présidence de l'association sera assumée par la rectrice Nyssen à partir du 12 février 2024 et jusqu'au 31 août 2024, puis reviendra au recteur ou à la rectrice élue à l'UCLouvain à partir du 1er septembre 2024 pour l'année académique 2024-2025.

.../...

Pour extrait conforme.

(signé) Samuel WYNANT

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").